BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2107

82 – TARN-ET-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN

Ventes et cessions

939 528 766 RCS Montauban.
ACTARUS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : 4, Rue Joseph Marie Jacquard, Zone Industrielle Nord, 82000 Montauban.
Oppositions : Art. L236-30 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet d'apport partiel d'actifs Aux termes d'un acte sous seing privé conclu par voie de signature électronique en date du 28 mars 2025, - la société ROUDIE INVESTISSEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est situé Zone industrielle Nord, 4 Rue Joseph Marie Jacquard – 82000 MONTAUBAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 447.562.083, et, - la société ACTARUS, société par actions simplifiée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé Zone industrielle Nord, 4 Rue Joseph Marie Jacquard – 82000 MONTAUBAN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTAUBAN sous le numéro 939.528.766, ont établi un projet de contrat d'apport de droits sociaux assimilés à une branche complète et autonome d'activité, soumis au régime juridique des scissions prévu à l'article L.236-22 du Code de commerce. Aux termes de ce projet, la société ROUDIE INVESTISSEMENT ferait apport à la société ACTARUS de 2.575 actions de 10 euros chacune de valeur nominale, lui appartenant au capital de la société ROUDIE CASSAET, société par actions simplifiée au capital de 41.000 euros, dont le siège social est situé 1 rue de Soyouz – 31240 L'UNION, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 380.053.249, sur les 4.100 actions composant le capital social, soit 62,8% du capital. Conformément à la réglementation comptable, les droits sociaux apportés sont évalués à leur valeur réelle, soit à la somme de 851.612 euros. En rémunération de cet apport, la société ACTARUS augmenterait son capital social et attribuerait à la société ROUDIE INVESTISSEMENT 851.612 actions de 1 euro de valeur nominale chacune. Il n'existerait pas de différence entre le montant net de l'apport et la valeur nominale des actions de la société ACTARUS ; Aucune prime d'apport ne serait donc consentie. Le projet d'apport partiel d'actif a été établi sous la condition suspensive de l'absence d'opposition émanant des créanciers sociaux dans les 30 jours de l'avis prévu par l'article R 236-2 du Code de Commerce publié au BODACC ou en cas d'opposition, de l'obtention de la mainlevée de ces oppositions. Les créanciers concernés par l'opération et dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais légaux au Greffe du Tribunal de Commerce de MONTAUBAN. Le projet d'apport partiel d'actif a également été établi sous la condition suspensive de son approbation par les actionnaires de chacune des deux sociétés (apporteuse et bénéficiaire). Ces conditions

doivent être impérativement réalisées avant le 31 mai 2025. La société ACTARUS sera propriétaire et entrera en possession des biens et droits apportés à titre d'apport partiel d'actif à l'issue de la dernière des décisions des actionnaires appelés à se prononcer sur l'apport. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, un exemplaire du projet d'apport partiel d'actif a été déposé le 28 mars 2025 au Greffe du Tribunal de Commerce de MONTAUBAN au nom des sociétés ROUDIE INVESTISSEMENT et ACTARUS..

